

NOUVELLES

EN RAFALE

L'ACTUALITÉ AUX COULEURS SYNDICALES



Pour cette dernière édition du Nouvelles en Rafale de 2017 nous vous souhaitons un très beau temps des Fêtes en bonne compagnie.

Bonne lecture !

LES UNITÉS

LA PRESSE :

Réunis le 13 décembre au Centre St-Pierre, les membres syndiqués du SEPB-574 - Unité La Presse ont pris connaissance de l'entente de principe intervenue le 17 novembre dernier. Le document, totalisant plus de 240 pages, a été lu en entier à la centaine de membres présents. À l'intérieur de cette entente, les principaux gains syndicaux visent, entre autres, la clause de sécurité d'emploi, les conditions de travail des employés temporaires ainsi que le règlement de 29 recours juridiques. De plus, deux hausses salariales ont été



convenues, la première de 1 % en 2019 et une seconde équivalente en 2020. Pour l'équipe de vente, un nouveau plan de commissions basé sur un tout autre concept que celui qui apparaissait depuis des années à la convention collective a également été présenté aux conseillers publicitaires et publicitaires télémarketing.

Tous les membres présents à l'assemblée ont voté en faveur de l'entente de principe et ont chaleureusement félicité le comité de négociation pour leurs efforts. Le comité était composé de Marie-Christine Potvin-Bouchard, Julie Stevens, Philippe St-Jean et de la conseillère syndicale Kathleen B.-Bourgault. On les voit ici sur la photo prise le 21 décembre alors qu'ils s'apprêtaient à signer la nouvelle convention collective.

Le nouveau contrat de travail d'une durée de cinq ans, de 2016 à 2020, entrera en vigueur dès le 1er janvier 2018, sans effet rétroactif sur les années 2016 et 2017.

Bien qu'une entente soit survenue, les membres syndiqués du SEPB-574 - Unité La Presse continuent de démontrer leur solidarité envers leurs collègues des autres groupes en négociation à La Presse. Si une grève venait qu'à être déclenchée par un de ces groupes, le comité de négociation a avisé ses membres qu'une assemblée générale devra être tenue afin de se concerter et de se positionner sur le sujet.

SQEES-298 :

Une entente de principe est intervenue pour les employés de bureau du Syndicat Québécois des Employées et Employés de Service local 298 (SQEES-298) après des négociations difficiles au cours desquelles les membres ont eu recours à des moyens de pressions. Elles ont porté des T-shirt, des macarons et des casquettes mais elles n'ont, toutefois, pas eu à exercer le mandat de grève qu'elles s'étaient voté puisque l'entente de principe fut acceptée à 92.31 % par les membres réunies en assemblée le 20 décembre 2018.

Avec cette entente de principe, les membres ont réussi à réduire l'écart qui les séparait des conseillers syndicaux au chapitre des indemnités de départ. La conciliation travail-famille, qui était devenue un enjeu en cours de négociation, a pu être préservée grâce au maintien d'un horaire variable et de la semaine de travail comprimée. Compte tenu que l'employeur (SQEES-298) a perdu plus de 2 500 membres au printemps suite à l'application de la Loi 10, les employés ont accepté un gel de salaire pour l'année 2017. Elles recevront toutefois un montant forfaitaire de 450\$ et par la suite les salaires seront majorés de 2% pour chacune des autres années de cette convention collective d'une durée de 3 ans.

Félicitations au comité de négociation et à leur conseiller syndical, Marc-André Morin, pour ce beau succès !

STO :

Cette unité regroupant les employés-es de bureau de la Société de Transport de l'Outaouais (STO) a elle aussi obtenu une entente de principe au terme d'une négociation qui aura duré environ 2 ans. Leur convention collective est échue depuis le 31 décembre 2015 et l'employeur était en demande sur plusieurs points de leur contrat de travail. Le comité de négociation et leur conseillère syndicale, Caroline Duval, sont en attente des textes de l'entente qu'ils doivent vérifier avant de les présenter aux membres lors d'une assemblée syndicale qui aura lieu le 23 janvier 2018. Les membres seront alors invités à se prononcer sur les détails de l'entente. Nous vous tiendrons informés du résultat de cette assemblée dans notre prochain numéro du Nouvelles en Rafale.

ÉDUCATION

Formation Santé et Sécurité :

Avis aux intéressés : Le SEPB Québec offre une formation intitulé « Alerte aux décibels » qui se donnera à l'édifice FTQ, 565 Crémazie est, métro Crémazie, les 12, 13 et 14 mars 2018 de 9h à 17h. Si vous désirez suivre cette formation, veuillez-nous le faire savoir par courriel à 574@sepb.qc.ca avant le 12 janvier 2018 et nous vous ferons parvenir le formulaire d'inscription.

SENSIBILISATION

Chaque année, la Société des alcools du Québec vend 218 millions de bouteilles de vin et de spiritueux et la plupart se retrouvent au dépotoir.

**JE SIGNE
POUR LA
CONSIGNE!**

VERRE
LA FIN DU GASPILLAGE



La campagne *Verre : la fin du gaspillage* a été lancée le 8 décembre par 3 organisations syndicales pour instaurer une consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux vendues par la Société des alcools du Québec (SAQ). Pour l'heure, seulement 14 % du verre placé dans les bacs ou les sacs de recyclage par les citoyens est bel et bien recyclé. Une consigne

sur les bouteilles de vin et de spiritueux permettrait de récolter le verre séparément, de le traiter plus facilement pour qu'il puisse entrer à nouveau dans la composition de verre. La campagne *Verre : la fin du gaspillage* propose d'instaurer une consigne de 25 ¢ sur chaque bouteille vendue par la SAQ, qui pourrait même être remboursée sur la carte de fidélité de la société d'État, la carte Inspire, lors du retour des bouteilles. Vous pouvez trouver la pétition : Je signe pour la consigne, ici :

<https://www.metallos.org/site/assets/files/1901/petitionconsigne.pdf>

Nous vous invitons également à visionner le vidéo d'animation résumant les enjeux :

<https://youtu.be/iTeJ7gKRagY>



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Information SST-Travail à l'écran et sécheresse oculaire

Au bureau, la prévention passe par des gestes simples comme : 1-cligner des yeux plus souvent; 2- Baisser l'écran sous la ligne horizontale de regard; 3- A l'occasion d'un travail soutenu à l'écran, prendre une courte pause visuelle de 20 secondes à toutes les 20 minutes en regardant à plus de 20 pieds de distance ou en fermant les yeux; 4-Avoir recours à des larmes artificielles.

En effet, il est fréquent que les personnes qui travaillent à l'écran se plaignent d'avoir les yeux secs. Le problème est souvent plus criant pour les porteurs de lentilles cornéennes.

Comment se fait-il que le travail à l'écran puisse causer la sécheresse des yeux ? Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène :

- Lorsque nous lisons un imprimé, la ligne de regard est orientée vers le bas, les paupières couvrent une partie des yeux, leur surface est moins exposée à l'air ambiant. Lorsque nous travaillons à l'écran, la ligne de regard est à l'horizontale, les paupières sont relevées et on a les yeux grands ouverts. On expose ainsi une plus grande surface de nos yeux à l'air ambiant ce qui favorise leur assèchement;
- Cligner des yeux permet de répartir les larmes sur la surface de l'œil. Or nous clignons moins des yeux lorsque nous sommes à l'écran que lorsque nous lisons un imprimé ou que nous discutons;
- Les déplacements d'air ont un effet asséchant. Plus souvent qu'autrement, le travail à l'écran se fait dans un environnement avec une ventilation mécanique qui génère des déplacements d'air;
- L'air intérieur dans les maisons et les bureaux est habituellement plus sec en hiver qu'en été. Il y a donc plus d'assèchement.

Le phénomène d'assèchement peut avoir débuté et se poursuivre hors du bureau, dans la voiture par exemple, lorsque nous faisons fonctionner le chauffage ou la climatisation ou par le simple fait d'être dehors au vent.

Les porteurs de lentilles cornéennes sont plus souvent affectés par ce problème parce que les lentilles souples renferment beaucoup d'eau et que leur assèchement les rend inconfortables.

L'âge, le tabagisme, certains médicaments ou des troubles affectant les yeux peuvent aussi être à l'origine du problème de sécheresse oculaire. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un spécialiste de la vue

SOURCE : Claire Marien , conseillère à la prévention de l'APSSAP